

**Objet : organisation de séjours**

Aux présidents et aux membres des associations affiliées à la FFR

Mesdames, Messieurs,

Comme vous le savez peut être déjà, la loi oblige depuis le 1er janvier 2010, les associations qui organisent des séjours de plus de 2 nuitées à utiliser l'Extension de l'Immatriculation Tourisme du comité (U.E.I.T.). En fait l'immatriculation est accordée à la FFR, par extension les associations affiliées peuvent en bénéficier à condition de former un ou plusieurs de leurs membres.

Au moins deux associations de la Sarthe souhaitent suivre la formation "**correspondant tourisme**" en 2018 pour se mettre en conformité avec la loi, ce qui représente 4 personnes. Or le service Formation demande au moins 5 participants pour organiser une session. Si vous projetez d'organiser un ou des séjours de plus de 2 nuitées dans un proche avenir, nous vous encourageons vivement à nous en faire part dans les meilleurs délais, ceci nous permettra de constituer un groupe et donc d'organiser une session de formation "**correspondant tourisme**" le plus tôt possible.

**Petit rappel** : en cas de litige avec un professionnel du Tourisme, les sanctions possibles pour une association dépourvue d'E.I.T. sont :

- au pénal : un an d'emprisonnement et 15000 € d'amende,
- au civil : responsabilité civile professionnelle à l'égard des participants au séjour.

Pour votre information la formation/information a une durée d'une journée maximum, et se déroulera au Mans

Pour plus d'information, nous vous invitons à contacter Joël Langlais :

02 43 92 26 40 ou 06 74 11 05 77.

Restant à votre disposition, nous vous adressons nos plus cordiales salutations.

Pour le Président,